

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T005-2026**Portant réglementation temporaire de débit de boissons,
Cafés rencontres Soucieu de vous, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU EN JARREST,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-2,
Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L 3321-1 à L 3355-8 relatifs aux débits de boissons,
Vu l'arrêté préfectoral n° 69-2022-02-17-00002 du 17 février 2022 réglementant la police des débits de boissons et restaurants dans le département du Rhône,

Considérant la demande en date du 14 janvier 2026 de Madame BACLE Magali, d'ouverture temporaire d'un débit de boissons, pour des cafés rencontres dans le cadre des élections municipales 2026

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame BACLE Magali est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire pour vendre ou offrir sous quelle que forme que ce soit des **boissons de groupe 1** définies à l'article L 3321-1 du même code, place du 11 novembre 1918. A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions légales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

ARTICLE 2 : Cette autorisation est valable les dates suivantes :

- mardi 20 janvier 2026 de 08h à 10h place de la Flette
- mardi 20 janvier de 8h à 10h place de la Flette
- mardi 20 janvier de 18h à 20h, place du Planil
- vendredi 23 janvier de 17h à 19h, place du Pillot
- dimanche 25 janvier de 10h à midi, place de l'Eglise
- lundi 26 janvier de 17h à 19h place Jeanne Condamin
- Mercredi 28 janvier de 18h à 20h, à Prasseytout/Marjon

Obligation d'afficher le présent arrêté sur place.

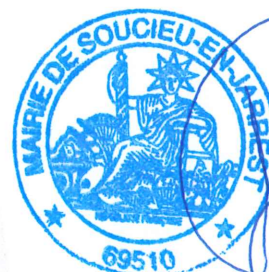
ARTICLE 3 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Madame BACLE Magali, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à Madame BACLE Magali.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 19 janvier 2026

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Affiché le : 19/01/26.